

REGLEMENT OFFICIEL DE L'ÉPREUVE GRAVEL OF LEGEND – Legendre



VENDREDI 25 JUIN 2021 - Arromanches-les-Bains / Angers

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'ÉPREUVE	2
1.1. Organisation	2
1.2. Semi-autonomie et règles du parcours à respecter	2
1.3. Acceptation du règlement et de l'éthique de « Gravel of legend »	2
2. CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
2.1. Engagement des participants	3
2.2. Respect de l'environnement	4
2.3. Matériels et équipements des participants à Gravel of Legend	4
3. MODALITES D'INSCRIPTION A LA GRAVEL OF LEGEND	5
3.1. Conditions d'inscriptions	5
3.2. Frais d'inscriptions	5
4. DEROULEMENT DE LA COMPETITION	6
4.1. Dates et Horaires	6
4.2. L'enregistrement, le contrôle du matériel et le brief le 24 juin	6
4.3 Avant le départ, le 25 juin	7
4.4. Le déroulement de l'épreuve	8
5. ASSURANCES	8
6. CONDITIONS EXCEPTIONNELLES ET ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR	9
7. LOI APPLICABLE ET INTERPRETATION	9
8. DROIT À L'IMAGE	9
9. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES	9
10. ACCEPTATION DU REGLEMENT / DEPOT	9

Le présent règlement est disponible par téléchargement sur le site www.natureisbike.com. Il sera également consultable le 24 juin 2021 au départ de l'épreuve à Arromanches, sur tous les points de contrôle du parcours et à Angers sur le site du Gravel Festival.
La SPL ALTEC – ANGERS LOIRE TOURISME EXPO CONGRES, ci-après dénommé le « DESTINATION ANGERS » ou « l'Organisateur » (RCS 830 955 068. Siège social : 7, Place Kennedy - BP 15157 – 49051 Angers Cedex 02) organise Nature is Bike, les 27 et 28 juin 2020 à Angers, un événement inédit destiné aux amateurs de Gravel, aux passionnés de vélo et de nature.

1. PRESENTATION DE L'ÉPREUVE

1.1. Organisation

DESTINATION ANGERS organise « Gravel of legend » entre Arromanches-les-Bains et Angers le 25 juin 2020. L'organisation de Gravel of legend, ci-après dénommé « Épreuve », est placée sous l'égide de la FFC - FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME avec le concours du club ANGERS METROPOLE CYCLISME 49.

Gravel of legend n'est pas une course mais une randonnée cycliste Gravel dite « Ultra » en semi-autonomie, non-chronométrée sans classement ni mesure de performance. Elle est ouverte à toute personne majeure, homme ou femme. Cette épreuve en solo consiste à parcourir en suivant la trace GPX d'un itinéraire de 270 à 300 km et en respectant les portes de temps qui le jalonnent. Chaque porte de temps correspond au temps maximum imparti par l'organisateur pour effectuer une section du parcours entre deux points de contrôle. Tout participant qui franchira une porte en dehors du temps impartis sera exclus de l'épreuve par l'organisateur. Les portes de temps seront communiquées lors de l'enregistrement. L'intégralité du parcours doit être effectué en 20 heures, temps maximum imparti par l'organisateur pour accomplir Gravel of Legend.

Le parcours de Gravel of Legend emprunte des routes, sentiers, chemins de terre ou goudronnés des territoires du Calvados, de l'Orne, de la Mayenne, du Maine-et-Loire et d'Angers Loire Métropole. La trace GPX du parcours est donnée à chaque participant lors de son enregistrement à Arromanches-les-Bains le jeudi 24 juin 2021.

Le départ officiel est fixé à 6h31, vendredi 25 juin 2021 sur la plage d'Arromanches-les-Bains appelée Gold Beach.

Randonnée cycliste, Gravel of legend se déroule sur voies et chemins ouverts à la circulation, dans le strict respect du Code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétentes, sans priorité de passage ni mise en place de signaleurs.

1.2. Semi-autonomie et règles du parcours à respecter

Le principe d'épreuve cycliste individuelle en semi-autonomie est la règle pour Gravel of Legend. Chaque participant s'engage à en respecter les règles.

L'organisateur rappelle que la semi-autonomie est la capacité d'autonomie du coureur tout au long de l'épreuve, entre le départ d'Arromanches et l'arrivée à Angers, qu'il s'agisse du ravitaillement alimentaire, des équipements cyclistes vestimentaires et de sécurité

La semi-autonomie est aussi la faculté de chaque coureur à s'adapter aux problèmes pouvant être rencontrés sur le parcours. L'assistance comme l'accompagnement extérieurs des coureurs sont interdits tout au long du parcours ;

Chaque participant en semi-autonomie s'engage à respecter les règles suivantes :

- Strict respect du Code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétentes, sans priorité de passage ni mise en place de signaleurs, l'épreuve Gravel of Legend ayant lieu sur des voies ouvertes à la circulation.
- Garder tout au long de l'épreuve la totalité du matériel obligatoire. L'organisateur se réserve le droit de le contrôler tout au long du parcours. Chaque participant a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de l'épreuve.
- Fixer sur son Gravel la plaque de cadre numérotée qui lui a été attribuée lors de l'enregistrement. Elle lui permettra d'accéder à la ligne de départ, aux 4 points de contrôle du parcours et de franchir la ligne d'arrivée.
- Gérer tout au long du parcours ses besoins en alimentation et en boissons, indépendamment des deux ravitaillement d'encouragement (fruits secs et frais, barres de céréales... point d'eau pour remplir son bidon). Il assure ou complète son ravitaillement dans les commerces croisés sur le parcours
- Ne pas se faire accompagner, ne pas bénéficier d'une assistance pendant l'épreuve en dehors des points de contrôle du parcours. L'entourage du participant peut y venir pour le voir et le supporter sans pour autant perturber ni modifier le fonctionnement de l'espace d'organisation.
- Sur les sections de route goudronnée, les regroupements en peloton de plus de 8 cyclistes sont interdits
- Ne pas faire de drafting, ce procédé qui consiste à profiter de l'aspiration d'un coureur ou d'un véhicule. En conséquence, suivre un véhicule, un cycliste est strictement interdit sous peine d'exclusion de l'épreuve
- Accomplir le parcours de Gravel of Legend en 20 heures, entre 6h31 le 25 juin et 2h31 le 26 juin, sans nuitée ni bivouac.

Si les membres de l'équipe d'organisation de l'épreuve Gravel of Legend constatent des irrégularités ou des manques de respect du présent règlement, ils sont habilités à pénaliser le participant, en concertation avec le Directeur de l'épreuve.

1.3. Acceptation du règlement et de l'éthique de « Gravel of legend »

La participation à « Gravel of Legend » implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement et de l'éthique de l'événement Nature is bike ainsi que de toutes les consignes que l'organisateur adresse aux participants.

L'organisateur se réserve le droit de réviser et de mettre à jour le Règlement de l'épreuve et les Conditions Générales de Vente des inscriptions à tout moment. En cas de modification, l'organisateur s'efforce de prévenir tous les participants inscrits par courrier électronique, à l'adresse qu'ils ont renseignée sur le bulletin d'inscription en ligne. Toute modification apportée s'applique immédiatement après avoir été notifiée, par n'importe quel moyen, y compris par la publication de la version révisée des présentes sur le site de l'événement www.natureisbike.com. Destination Angers recommande pour cela de consulter ce dernier régulièrement.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

« Gravel of Legend » est une épreuve ouverte à toute personne, homme ou femme, quelle que soit sa nationalité sous réserve d'être âgée de 18 ans le jour de l'épreuve, possédant une licence délivrée par la FFC - Fédération Française de Cyclisme, sinon aux conditions détaillées ci-dessous.

Les participants concourent à titre individuel.

Le nombre de participants est limité à 300.

2.1. Engagement des participants

Pour participer à l'épreuve, tout concurrent s'engage à :

- Avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses dans leur intégralité
- Avoir pris conscience des risques liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives, et des risques et séquelles d'accident.
- Avoir acquis un niveau cycliste confirmé (références à fournir lors de l'inscription en ligne)
- Être pleinement conscient de la difficulté de l'épreuve, en particulier de la distance à parcourir
- Suivre la trace GPX de Gravel of Legend
- Gérer ses fournitures en alimentation et boissons
- Respecter les portes de temps impartis
- Savoir gérer les réalités du pilotage sur parcours accidentés et dans des conditions climatiques pouvant être difficiles (forte pluie, froid...)
- Faire preuve de respect des propriétés privées que le parcours pourrait lui faire traverser.
- Porter assistance et secours à tout participant en difficulté au cours de l'épreuve

Pour la validation définitive de sa participation, de préférence lors de son inscription en ligne, chaque participant doit fournir les documents obligatoires listés ci-après, suivant qu'il soit licencié ou non licencié à une des fédérations mentionnées :

- un concurrent possédant une licence délivrée par la FFC - Fédération Française de Cyclisme (Fédération autorisant la pratique du cyclisme en compétition) doit impérativement fournir la copie de sa licence 2020-2021 lors de son inscription en ligne
- un concurrent non Licencié FFC et tout Licencié UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique), FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail), FFTRI (Fédération Française de Triathlon) mais aussi les concurrents possédant une licence FFCT (Fédération française de cyclotourisme), FFC-Pass Loisir et Services, FFC-Encadrement et Arbitre souscrit obligatoirement la Carte journée FFC lors de son inscription en ligne et joint obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.
- Un concurrent possédant une licence sportive de la FHH (Fédération Française Handisport) doit obligatoirement disposer d'une licence FFC 2021 donnant accès à la compétition. Il joint impérativement cette licence à son inscription en ligne
- Un concurrent handisports non-licencié doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve et souscrire obligatoirement la carte journée FFC lors de son inscription en ligne
- Un concurrent français, ou de nationalité étrangère, licencié par une Fédération affiliée à l'UCI (Union Cycliste Internationale), doit disposer d'une attestation de sa fédération l'autorisant à courir en France pour Gravel of Legend. Il joint sa licence 2020-2021 (avec logo et mention UCI obligatoires) lors de son inscription en ligne.
- Un concurrent de nationalité étrangère non Licencié FFC souscrit obligatoirement la carte journée FFC lors de son inscription en ligne et joint obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve. Attention, tout certificat médical doit être impérativement fournis en français. Tout certificat médical étranger non traduit en français sera refusé.
- Au minimum 1 référence d'expérience et de participation à un épreuve sportive d'endurance, à une épreuve cycliste « Ultra », à une épreuve cycliste d'au moins 200 km, des trails ...

Pour participer à Gravel of Legend, chaque participant a pleinement conscience que le cyclisme Ultra Distance est une activité sportive qui peut comporter des dangers, que des conditions climatiques parfois difficiles (pluie, chaleur, froid, orages, vents forts) peuvent survenir au cours de l'épreuve, que sa sécurité dépend en priorité à sa capacité à s'adapter aux problèmes qu'il peut rencontrer sur le parcours et que l'aide ou l'assistance de l'organisateur ne peut être sollicitée pour la gestion des problèmes rencontrés sur le parcours, qu'ils soient techniques ou physiques. En conséquence, lorsqu'il s'inscrit et pour concourir à l'épreuve, chaque participant accepte, sans réserve et irrévocablement tous les risques extrêmes de l'épreuve et notamment d'accident qui pourrait entraîner son décès, de porter seul la responsabilité de tout dommage dont il serait victime qui découlerait de sa participation à l'épreuve, de participer à la course à ses risques et périls, de décharger l'entière responsabilité délictuelle et/ou contractuelle de l'organisateur quant aux éventuels dommages qu'il pourrait subir du fait de l'épreuve et de son organisation et renonce dès lors à tout recours contre l'organisateur, en toute connaissance de cause et des conséquences envisageables.

Cette acceptation est une condition obligatoire pour la validation par l'Organisateur de toute inscription.

2.2. Respect de l'environnement

NATURE IS BIKE 2021 est un événement Eco responsable. En s'inscrivant à la Gravel of Legend, tout participant s'engage à respecter l'environnement et les espaces naturels que le circuit traverse.

Comme il est strictement interdit d'abandonner ses déchets quels qu'ils soient (récipient, aliment, document, papier) sur le parcours, chaque participant doit conserver ses déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles avec zone de tri mises à disposition sur la zone de départ, les 4 points de contrôle et sur le site d'arrivée du Gravel Festival de Nature is Bike à Angers. L'organisateur se réserve le droit d'exclure de l'épreuve tout participant qui jetterait des débris sur l'itinéraire de Gravel of Legend. Chaque participant, lors de l'enregistrement, doit apposer son numéro de plaque de cadre sur toute barre de céréales ou tout emballage de nourriture qu'il compte emporter pour l'épreuve. L'organisateur vérifiera en fermant le parcours qu'aucun des emballages n'aient été jetés sur le parcours.

2.3. Matériels et équipements des participants à Gravel of Legend

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Chaque participant doit se présenter au départ avec les équipements cyclistes et sportifs obligatoires listés ci-dessous, ainsi qu'avec le casque sur la tête et la jugulaire attachée, et le conserver pendant toute la durée de l'épreuve.

En l'absence du matériel obligatoire au départ, le concurrent ne peut prendre le départ de l'épreuve.

En l'absence du matériel obligatoire en cours d'épreuve, le concurrent peut être exclu.

En cas de non-respect du port du matériel obligatoire, l'organisation ne peut être tenue pour responsable des éventuels incidents et de leurs conséquences.

Caractéristique des vélos admis :

- Vélos spécifiques pour le Gravel - équipés d'un cintre rond de route
- Vélos type Cyclo-Cross - équipés d'un cintre rond de route
- Vélos équipés de pneus d'une section comprise entre 32 et 47 mm

Pour prendre le départ, chaque participant s'engage à utiliser un vélo vérifié et en parfait état de fonctionnement pour la pratique du Gravel.

Vélos non admis :

Tous vélos non adaptés à la pratique du Gravel :

- VTT-VTC et tout autre type de vélo possédant un cintre plat ou guidon droit ou Flat Bar.
- Monocycle,
- Vélo couché,
- Vélo de contre la montre,
- Vélo à pignon fixe,
- Vélo pliant,
- Handbike,
- Vélo électrique, vélo à assistance électrique
- Vélos munis de roues à bâtons et/ou roues lenticulaires.

Équipements cyclistes et sportifs obligatoires

Le port des équipements listés ci-dessous est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve :

- Le port du casque à coque rigide (normes CE), homologué avec la jugulaire attachée. – de 5 ans
- Une pompe à vélo, deux chambres à air minimum de rechange, complété par tout autre matériel de réparation
- Un téléphone mobile en pleine charge
- Un GPS en pleine charge, indépendant et dissocié d'une application GPS sur téléphone mobile
- Une Batterie externe
- L'épreuve étant en partie en nocturne
 - o Un feu avant d'au moins 400 lumens de puissance, avec une durée minimum d'autonomie de 3h,
 - o Un éclairage arrière rouge fixé sur le vélo.
- La plaque de cadre numéroté
- La balise GPS numérotée prêtée contre caution) lors de l'enregistrement
- La Nourriture, les boissons, (1l d'eau au minimum), l'approvisionnement nutritif nécessaire à l'épreuve en semi-autonomie
- Une pochette « déchets » dédié au transport de leurs déchets jusqu'au prochain ravitaillement
- Un coupe-vent,
- Chasuble ou veste fluorescente (ou avec bandes réfléchissantes)
- Couverture de survie
- 1 mètre de bande de strapping

Autres équipements sportifs vivement recommandés par l'organisateur

- Vêtements adaptés à la pratique du cyclisme avec bandes réfléchissantes
- Lampe frontale
- Un outil multifonction pour le vélo de type clé " Multitools "
- Une paire de gant

3. MODALITES D'INSCRIPTION A LA GRAVEL OF LEGEND

3.1. Conditions d'inscriptions

Les inscriptions individuelles ou en équipes s'effectuent exclusivement en ligne sur le site internet www.natureisbike.com dans la limite des places disponibles (300 participants maximum à Gravel of Legend).

Pour valider son inscription en ligne, le participant doit renseigner avec exactitude l'ensemble des champs obligatoires du formulaire, s'engager à fournir une adresse e-mail réelle et active, dont il est effectivement le propriétaire exclusif.

L'organisateur n'enregistre aucune inscription par téléphone, ni par courrier postal ou électronique.

L'organisateur est seul décisionnaire des participants sélectionnés et aucune contestation ne sera recevable.

Toute inscription est nominative et irrévocable. Aucun transfert d'un participant à un autre n'est autorisé, pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, est entièrement reconnue responsable en cas d'accident (subi et / ou provoqué), et l'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement le concurrent de toutes les futures éditions de Gravel of Legend et des compétitions de Nature is Bike.

L'ouverture des inscriptions est fixée au 16 décembre 2020 et seront clôturées le 14 juin 2021. Chaque inscription est nominative et irrévocable. Le transfert d'inscription à une autre personne pour quelque motif que ce soit n'est pas autorisé. L'organisateur n'accepte donc aucun échange, aucune cession ni aucun remboursement d'inscription.

Lors de son enregistrement, en l'absence de paiement de son inscription, de sa licence FFC ou de son certificat médical de non contre-indication à la pratique cycliste en compétition, et des références sportives, l'organisateur ne validera pas l'inscription du participant. En conséquence, l'accès à l'épreuve lui est refusé et aucune dotation ni aucun équipement de Gravel of Legend ne lui sera attribué ni remis lors de l'enregistrement.

3.2. Frais d'inscriptions

Tarifs

Le tarif d'inscription est exprimé dans le présent document en Euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de votre inscription. Un tarif préférentiel est mis en place par l'Organisateur du 16 décembre au 31 janvier 2021

- Participant licencié FFC **69 € TTC**
- Participant non licencié FFC, participants licenciés UFOLEP ou FSGT : **78 € TTC** (ce tarif inclus la « Carte à la journée FFC » comprenant l'assurances Individuelle accident pour toute la durée de l'épreuve – www.ffc.fr/carte-a-la-journee)

A partir du 1^{er} février 2021

- Participant licencié FFC **79 € TTC**
- Participant non licencié FFC, participants licenciés UFOLEP ou FSGT : **88 € TTC**

Ce que comprend l'inscription à Gravel of Legend

L'inscription à Gravel of Legend comprend :

- Un dispositif de sécurité et de secours
 - o L'enregistrement (contrôle des licences, des certificats médicaux...)
 - o Pour les non licenciés : supplément obligatoire « Carte à la journée » comprenant l'assurance individuelle accident
 - o Le contrôle du matériel à l'enregistrement
 - o Le prêt d'une balise GPS numérotée *
 - o Le brief obligatoire préalable à l'épreuve
 - o 1 PC sécurité joignable durant toute l'épreuve
 - o Présence de l'équipe d'organisation sur les 4 points de contrôle et tout au long du parcours
 - o 1 assistance médicale d'urgence

- La dotation du participant
 - o Une besace
 - o Un maillot « collector » Gravel of Legend
 - o Une plaque de cadre numérotée *
 - o La trace GPX
 - o Le Pocket guide to Gravel of Legend
- Les points de restaurations suivants
 - o Le petit déjeuner de départ à Arromanches-les-Bains
 - o Deux ravitaillements d'encouragement sur le parcours
 - o Une box repas d'arrivée à Angers
- Les services compris de Gravel of Legend
 - o L'accueil personnalisé de chaque participant lors de son enregistrement.
 - o Pour les participants qui le souhaitent :
 - Une Consigne pour les vélos Gravels dans un parc dédié, clos et gardienné à l'issue de l'enregistrement et jusqu'au petit déjeuner du 24 au 25 juin – Prestation à réserver lors de l'inscription
 - Une bagagerie, avec transferts des bagages d'Arromanches-les-Bains à Angers – Prestation à réserver lors de l'inscription.

Ce que l'inscription à Gravel of Legend ne comprend pas

- Le transport vers Arromanches-les-Bains
- L'hébergement à Arromanches-les-Bains la veille de l'épreuve et à Angers le 25 juin
- Le dîner du jeudi 24 juin
- Le rapatriement en cas d'abandon, même si l'Organisateur fera tout son possible pour faciliter le transfert du coureur sur le site d'arrivée à Angers

***Rappel :** l'inscription, la plaque de cadre et la balise sont personnelles. Aucun transfert d'un participant à un autre n'est autorisé, pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocedant son inscription avec sa plaque et sa balise à une tierce personne, est entièrement reconnue responsable en cas d'accident (subi et / ou provoqué), et l'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement le concurrent de toutes les futures éditions de Gravel of Legend.

4. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

4.1. Dates et Horaires

Jeudi 24 juin 2021

- 16h - 21h15 : Enregistrement, contrôle des Gravels et des équipements cyclistes à Arromanches-les-Bains
- 21h30 : Clôture des enregistrements
- 21h45 : Briefing obligatoire par l'organisateur à tous les participants de Gravel of Legend

Vendredi 25 juin 2021

- 5h30 : Dépôts des sacs en bagagerie pour le transfert vers Angers
Retrait des vélos consignés sur le parc clos dédié
Petit déjeuner de départ
- 6h10 : Mise en place des concurrents sur la plage Gold. Dernières consignes
- 6h31 : Départ

Sous réserve de confirmation à la clôture définitive des inscriptions le 14 juin 2021 : les horaires peuvent être modifiées en fonction du nombre définitif d'inscrits le jour de la manifestation. A partir du 14 juin, l'organisateur communique les horaires définitifs sur le site www.natureisbike.com et par courriel aux participants, à l'adresse mentionnée lors de leur inscription en ligne. En cas de circonstances particulières, notamment climatiques, l'organisateur se réserve le droit de retarder ou d'avancer l'heure de départ.

Il incombe à chaque participant la responsabilité de se présenter dans les temps à l'enregistrements, au briefing, et au départ de l'épreuve.

4.2. L'enregistrement, le contrôle du matériel et le briefing le 24 juin

Jeudi 24 juin 2021, chaque participant doit se présenter à l'espace enregistrement de Gravel of Legend à Arromanches à partir de 16h jusqu'à 21h30. Le site et l'adresse de l'espace d'enregistrement est communiqué par mail à chaque participant au plus tard 15 jours avant l'épreuve. L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'inscription des participants qui se présenteraient après l'heure de clôture des enregistrements.

L'enregistrement

Lors de l'enregistrement et pour chaque participant, l'organisateur :

- Contrôle des inscriptions,
 - o Pour tout licencié FFC : l'organisateur vérifie sa licence si elle n'a pas été fournie lors de l'inscription. Dans le cas contraire, le départ à la course lui est refusé
 - o Pour tout non licencié FFC (comprenant les licenciés FFC, UFOLEP, FSGT et FFTRI et des licenciés FFCT, FFC Pass Loisir et Services, FFC encadrement et Arbitre) : l'organisateur contrôle son certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition s'il n'a pas été fourni lors de l'inscription et soumet obligatoirement à signature la souscription de la Carte journée FFC, comprise dans l'inscription des non licenciés FFC. Dans le cas contraire, le départ à la course lui est refusé.
- Donne la dotation,
- Remet les bracelets de consignes de vélos et les tickets de bagagerie si le participant a indiqué vouloir en bénéficier lors de son inscription
- Inscrit sur la liste officielle de départ le nom de chaque participant associé au numéro de plaque de cadre numérotée qui lui est attribuée
- Prête la balise GPS de tracking numérotée contre remise caution de 350 € (ou à défaut une pièce d'identité). La balise est obligatoirement restituée par le participant à l'organisateur dès son arrivée à Angers (ou lors de son abandon de l'épreuve)
- Communique les numéros de téléphone des secours à composer en cas d'urgence.

Le contrôle

Après avoir effectué son enregistrement, le participant se présente au point de Contrôle matériel après avoir fixé sur son vélo la plaque de cadre numérotée qui lui a été attribuée.

Lorsque l'organisateur a effectué le contrôle de son vélo et de tous ses équipements obligatoires, le participant peut, s'il le souhaite, déposer son gravel dans un parc dédié, fermé et gardienné sur le site de l'enregistrement d'Arromanches-les-Bains pour le récupérer le vendredi 25 juin à partir de 5h30 jusqu'à 20 minutes avant le départ de Gravel of Legend.

Le Brief

La présence de tous les participants y est obligatoire. Il a lieu à Arromanches-les-Bains jeudi 24 juin 2021 à 21h30. Lors de ce brief, l'organisateur assure le descriptif du parcours, rappelle les obligations de chaque participant et délivre les dernières consignes. Le lieu précis de ce briefing est communiqué par mail à chaque participant au plus tard 15 jours avant l'épreuve, et confirmé par l'organisateur lors de l'enregistrement.

4.3 Avant le départ, le 25 juin

Petit déjeuner de départ

Le petit-déjeuner du départ est servi aux participant à partir de 5h15 jusqu'à 6h10. Le site et l'adresse de l'espace dédié au petit-déjeuner est communiqué par mail à chaque participant au plus tard 15 jours avant l'épreuve et confirmé lors de l'enregistrement.

Bagagerie

Chaque participant peut s'il le souhaite remettre en consigne son bagage auprès de l'Organisateur le 25 juin afin qu'il soit transféré sur le site du Gravel Festival à Angers. Il doit pour cela le préciser lors de son inscription afin que les étiquettes de consigne lui soit remises à l'enregistrement.

Le vendredi 25 juin, à partir de 5h15 le participant qui le souhaite confie son bagage au point « bagagerie » situé à proximité immédiate du petit déjeuner. Seuls les bagages dotés d'étiquettes GOLD dûment remplies sont pris en charge par l'Organisateur. Il en assure le transfert et puis le stockage sécurisé sur le site du Gravel Festival à Angers d'arrivée de Gravel of Legend

Une fois arrivé à Angers, le coureur de Gravel of Legend vient récupérer son bagage au point « Bagagerie GOLD », sur présentation de son ticket de consigne. Il doit être récupéré au plus tard 2 heures après la clôture de la course. Au-delà, le coureur devra se présenter au Commissariat général de Nature is bike et se conformera aux indications de l'organisateur pour pouvoir récupérer son sac.

La contestation d'un coureur sur le contenu de son bagage à l'arrivée ne peut être recevable : l'organisateur ne vérifie aucun contenu des sacs et recommande vivement à chaque coureur de n'y placer aucun objet de valeur.

Reprise des vélos consignés

Les participants ayant mis en consigne leur vélo à l'issue de l'enregistrement le jeudi 24 juin viennent retirer leur vélo auprès du gardien de ce parc dédié et fermé sur présentation obligatoire de leur bracelet de consigne. Sans bracelet de consigne l'organisateur ne remettra pas de vélo

4.4. Le déroulement de l'épreuve

Départ

Après le petit déjeuner, la dépose des sacs en bagagerie et la reprise des vélos dans le parc dédié, tous les concurrents rejoignent à 6h10 la plage d'Arromanches-les-Bains en passant par le premier point de contrôle. Une fois tous les participants rassemblés sur la ligne de départ pour les dernières consignes, le départ est donné par l'organisateur à 6h31 précises.

Parcours

Le parcours n'est pas fléché mais transmis par l'organisateur sous forme de lien GPX. Les participants suivent cette trace GPX et ne doivent pas s'en écarter. Le parcours peut traverser des propriétés privées avec lesquelles l'organisateur a obtenu des accords spécifiques et temporaires. Le participant respecte pour cela strictement la trace GPX de Gravel of Legend et ne s'en écarte pas.

Quatre points de contrôle sont établis sur le parcours. La localisation de ces points est communiquée par l'organisateur au cours du briefing obligatoire. Le passage sur ces points est obligatoire : chaque participant s'y présente pour permettre à l'équipe d'organisation d'enregistrer son passage.

Sur deux de ces quatre points de contrôle, l'organisateur met à disposition des participants des ravitaillement d'encouragement.

L'itinéraire emprunté par chaque participant est suivi grâce à la balise GPS.

L'arrivée de Gravel of Legend a lieu au cœur du Gravel Festival.

Abandon et rapatriement

Un coureur ne doit pas abandonner l'épreuve en dehors des points de contrôle saufs'il est blessé, accidenté et immobilisé sur décision médicale (Assistance médicale, pompier, SAMU). Il doit alors contacter ou faire contacter le PC Course pour signaler son abandon.

Si un participant décide son abandon de l'épreuve entre points de contrôle, il doit avertir l'organisateur et rejoindre le point de contrôle le plus proche où il signifie son abandon par ses propres moyens. Il restitue la balise GPS aux organisateur présents sur le point de contrôle ou au PC de course sur le Gravel festival à Angers. En cas de non restitution, la caution de 300 € versée par le participant lors de son enregistrement est encaissée par l'Organisateur.

Pénalités et disqualifications

L'équipe d'organisation de Gravel of Legend est présente tout au long du parcours, sur les 4 points de contrôle ou bien de manière inopinée. Elle veille au respect du règlement de l'épreuve et elle est habilitée à appliquer une pénalité au participant qui ne le respecterait pas. Pour une effraction constatée, la pénalité est de 30 minutes rajoutée par l'organisateur au temps du participant sur la ligne d'arrivée. Pour deux effractions, la pénalité est d'une heure. Et pour trois effractions constatées, le participant est exclu de l'épreuve sur le champ.

Secours et assistance médicale

Chaque coureur s'engage à porter assistance à tout autre concurrent en danger et à prévenir les secours.

Lorsqu'un participant est en difficulté ou sérieusement blessé, il fait appel aux secours en appelant ou fait appeler les secours (un badge des numéros d'urgence est transmis à chaque participant lors de son enregistrement. Il peut aussi utiliser le bouton d'alerte de sa balise GPS.

En fonction de l'environnement de l'épreuve, de la localisation de l'accident, des conditions météorologiques et de tout autre aléas imprévisible, le temps d'intervention des secours et l'assistance médicale peuvent prendre plus de temps que prévu. La sécurité de chaque participant dépend donc de la qualité de ce qu'il a mis dans son sac.

Suite à un incident, si les médecins des secours et/ou de l'assistance médicale juge le coureur inapte à continuer l'épreuve, si son état de santé justifie une perfusion intraveineuse alors l'organisateur le met obligatoirement hors course. Si les médecins et les secours jugent le coureur en danger alors ils le font évacuer par tous les moyens possibles pour l'orienter vers la structure de soin la plus adaptée. Tout coureur faisant appel au médecin de l'assistance médical GOLD, du Samu ou des pompiers ou à une équipe de secouriste doit se soumettre de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Tout participant qui s'éloigne volontairement du parcours n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

5. ASSURANCES

Destination Angers, organisateur de Gravel of Legend souscrit une assurance responsabilité civile pour l'ensemble de l'événements et des épreuves de Nature is bike.

L'organisateur exige que chaque participant soit couvert en assurance Individuelle accident.

La carte journée FFC couvrant tout participant non licencié FFC en Assurance individuelle Accident, l'organisateur impose à donc à toute personne non licenciée, une inscription non licencié FFC comprenant la « carte journée ». La formalité d'adhésion à cette carte (avec signature de contrat) se fait le jour de l'enregistrement.

Les licenciés FFC bénéficiant de cette couverture en assurance n'ont donc pas besoin de souscrire une assurance supplémentaire.

6. CONDITIONS EXCEPTIONNELLES ET ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours, les horaires de départ et tout autre point d'organisation lié au bon déroulement de l'épreuve.

En cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, de conditions climatiques trop défavorables, de pandémies ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit :

- De modifier / différer l'horaire de départ de quelques heures au maximum
- D'écourter ou de neutraliser l'épreuve
- D'arrêter voire d'Annuler l'épreuve

En cas d'annulation de l'épreuve en raison d'un cas de force majeure, d'un décret gouvernemental ou d'un arrêté préfectoral lié à la crise sanitaire de la COVID 19, le remboursement des droits d'inscription est effectué par l'organisateur.

7. LOI APPLICABLE ET INTERPRETATION

L'Épreuve est exclusivement régie par le Code du sport (en particulier les articles L331-1 à L331-4-1 relatifs à l'Organisation de compétitions). Toute question d'application ou d'interprétation du présent règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, est tranchée souverainement, sans recours possible, par l'Organisateur ou par le jury de la compétition, en fonction de la nature de la question, dans le strict respect du Code du sport.

8. DROIT À L'IMAGE

L'acceptation du présent règlement implique obligatoirement que le participant donne son accord à DESTINATION ANGERS et ses partenaires, aux médias et aux réseaux sociaux qui couvrent l'événement Nature is Bike pour utiliser son image pouvant figurer sur les photographies ou vidéos prises du vendredi 26 juin 2020 13h00 au dimanche 28 juin 2020 19h. Les prises de vues pourront être effectuées par des aéronefs télé-pilotés (« drones »), dans le strict respect de la réglementation en vigueur (LOI n° 2016-1428 du 24 octobre 2016 relative au renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils). Cette autorisation est valable pour le monde entier, pour tout usage destiné à assurer la promotion de Nature is Bike et sous toutes ses formes (films vidéos, presse, sites internet, réseaux sociaux etc). L'utilisation de ces images ne pourra en aucun cas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur. La présente autorisation est valable pour la durée des droits d'auteurs à compter du 27 juin 2020.

9. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les participants sont informés que les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à permettre la communication d'informations exclusivement liées à l'événement par l'organisateur de la manifestation « Nature is Bike ». DESTINATION ANGERS, responsable de ce traitement, s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles ainsi collectées.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur, en adressant un courrier à l'attention de : Monsieur le Directeur général, DESTINATION ANGERS / Nature is Bike - 7, Place Kennedy - BP 15157 - 49051 Angers Cedex 02.

10. ACCEPTATION DU REGLEMENT / DEPOT

Le fait de participer à la compétition appelée Gravel of legend implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat. Le règlement est consultable sur le site www.natureisbike.com. Il est en consultation libre sur le site de l'enregistrement ainsi que sur chaque point de contrôle du parcours.